



PRISE DE POSITION ABRÉGÉE

du Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA, à Aigle, concernant la requête de M^{mes} Giuliana Della Monta et Rossella Bocciolone et de MM. Fausto et Massimo Bocciolone, d'une part, et des sociétés Sitindustrie Tubes & Pipes S.p.A, Italie, Kobarid Holding SA, Luxembourg, et Eurinox SA, Luxembourg, d'autre part, en constatation de l'inexistence d'une obligation, respectivement de dérogation à l'obligation, de présenter une offre publique d'achat aux actionnaires de Zwahlen & Mayr SA.

Le Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA communique :

Par requête du 6 février 2009, M^{mes} Giuliana Della Monta et Rossella Bocciolone et MM. Fausto et Massimo Bocciolone, en Italie (les requérants), ont déposé auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition une requête en constatation de l'inexistence d'une obligation de présenter une offre publique d'achat aux actionnaires de la société Zwahlen & Mayr SA selon l'art. 32 LBVM, en relation avec différents transferts de participations intervenus entre les sociétés impliquées dans la chaîne de détention de leur participation de 70,44 % dans la société Zwahlen & Mayr SA. Dans la même requête, les sociétés Sitindustrie Tubes & Pipes S.p.A, Italie, Kobarid Holding SA, Luxembourg, et Eurinox SA, Luxembourg (les sociétés requérantes), ont sollicité pour elles-mêmes une dérogation à l'obligation de présenter une offre publique d'achat aux actionnaires de la société Zwahlen & Mayr SA, en relation avec les mêmes transferts.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA a été invité à prendre position au sujet de ces requêtes. Dans ce cadre, il a notamment constaté que les actionnaires minoritaires de ZM ne sont pas touchés dans leur position par les changements intervenus. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a décidé de soutenir les conclusions des requérants et des sociétés requérantes en constatation de l'inexistence d'une obligation, respectivement de dérogation à l'obligation, de présenter une offre publique d'achat aux actionnaires de Zwahlen & Mayr SA.

La présente annonce constitue une version abrégée de la prise de position complète du Conseil d'administration du 17 avril 2009, laquelle peut être consultée gratuitement, en français et en allemand, sous l'adresse internet suivante: www.zwahlen.ch/prise_de_position.pdf. Elle peut également être obtenue gratuitement à l'adresse suivante: Zwahlen et Mayr SA, Z.I. 2, 1860 Aigle.

Décision de la Commission des OPA

La Commission des OPA a constaté, dans sa décision du 17 avril 2009, qu'il n'existait, pour M^{mes} Giuliana Della Monta et Rossella Bocciolone et MM. Fausto et Massimo Bocciolone, pas d'obligation de présenter une offre, respectivement qu'il se justifiait, pour les sociétés Sitindustrie Tubes & Pipes S.p.A, Kobarid Holding SA et Eurinox SA, d'octroyer une dérogation à l'obligation de présenter une offre. Le dispositif de la décision est le suivant (pour une version complète de la décision, voir www.takeover.ch) :

1. Les transferts de participation effectués au sein du pool familial composé de Rossella, Fausto, Massimo Bocciolone et Giuliana Della Monta n'entraînent pas d'obligation de présenter une offre publique d'acquisition sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.
2. Sitindustrie Tubes & Pipes S.p.A., Kobarid Holding SA et Eurinox SA sont mises au bénéfice d'une dérogation à l'obligation de présenter une offre publique d'acquisition sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.
3. Zwahlen et Mayr publiera la prise de position de son conseil d'administration, rédigée en allemand et en français, dans au moins un journal de chaque langue de manière à atteindre une diffusion nationale. Simultanément à la publication dans les journaux, Zwahlen et Mayr transmettra la prise de position à la Commission et à au moins deux fournisseurs d'informations financières, conformément aux termes de l'art. 61, al. 6, OOPA.
4. La présente décision sera publiée sur le site de la Commission des OPA le jour de la publication de la prise de position du conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA dans les journaux.
5. L'émolument à charge de Rossella, Fausto, Massimo Bocciolone et Giuliana Della Monta et Sitindustrie Tubes & Pipes S.p.A., Kobarid Holding SA et Eurinox SA est fixé à CHF 20'000.-; ils en répondent solidairement.

Droit d'opposition des actionnaires minoritaires

Un actionnaire qui détient au minimum 2 % des droits de vote, exerçables ou non, de la société visée (actionnaire qualifié, art. 56 OOPA) et qui n'a pas participé à la procédure peut former opposition contre la présente décision.

L'opposition doit être déposée auprès de la Commission des OPA (Selnaustrasse 30, Case postale, CH-8021 Zurich, info@takeover.ch, téléfax: + 41 58 854 22 91) dans les cinq jours de bourse suivant la publication de la prise de position du Conseil d'administration de la société visée. Le délai commence à courir le premier jour de bourse après la publication de la prise de position.

L'opposition doit comporter une conclusion, une motivation sommaire et la preuve de la participation de son auteur conformément à l'art. 56 al. 3 OOPA.

Aigle, le 17 avril 2009.

Pour le Conseil d'administration :
Philippe Pot, Président